

Réf. : Responsable Service scolarité

## Arrêté fixant la composition du jury d'examen de la 2<sup>ème</sup> année du Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques

Le Doyen de la Faculté de Pharmacie de Lille,

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 613-1, D. 623-6 et D. 613-7,  
Vu l'arrêté du 22 mars 2011 relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences pharmaceutiques,  
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur,  
Vu l'arrêté de l'Université de Lille n° 2022-053 du 03 janvier 2022 relatif à délégations de signature.

Décide :

Art. 1 : sont nommés pour l'année universitaire 2022-2023 membres du jury d'examen de la 2<sup>ème</sup> année du **Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques** :

Président : M. le Pr. Damien CUNY (PU),

Mme le Pr. Stéphanie DELBAERE (PU),  
M. le Pr. Patrick DURIEZ (PU),  
M. le Pr. Jean-François GOOSSENS (PU),  
M. le Pr. Pascal ODOU (PU-PH).

Art. 2 : le Responsable de l'Administration et du Pilotage de la Faculté de Pharmacie est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Lille, le 03 Octobre 2022

Pr. Delphine ALLORGE

